

Amélia Lakrafi

Députée de la 10^{ème}
circonscription
des Français établis
hors de France

Paris, le 03 FEV. 2020

Monsieur Pierre Tinet
Directeur de la Caisse des Français de
l'étranger
28 rue Boursault
75017 Paris

Monsieur le directeur,

Lors de précédents échanges que nous avons eus par voie téléphonique et électronique, j'ai eu l'occasion de vous dire tout l'intérêt et tout l'attachement que je porte à la décision de la Caisse d'élargir la liste des établissements de santé proposant à nos compatriotes adhérents établis hors de France une prise en charge en tiers-payant.

Cette mesure, qui s'inscrit dans la continuité de l'expérimentation que vous avez engagée en 2017 dans divers pays correspond à une attente forte et a été reçue comme une avancée majeure par nos concitoyens, en particulier en Afrique, au Moyen-Orient et dans l'Océan Indien.

Je veux une nouvelle fois saluer votre engagement.

Toutefois, comme toute mesure nouvelle, ce dispositif suscite encore quelques interrogations, d'autant que les informations précisant ses modalités de mise en œuvre peinent parfois à parvenir à vos adhérents de par le monde et plus singulièrement aux personnes âgées, qui constituent un socle important de vos assurés.

Ces interrogations portent principalement sur les critères de sélection des établissements de santé, ainsi que sur les conditions d'éligibilité de vos adhérents à ce dispositif. Enfin, et j'ai pu moi-même le constater, nombreux sont ceux qui m'ont fait part de leur difficulté à trouver la liste exhaustive des hôpitaux retenus dans le cadre de ce projet.

Sur le premier point, relatif aux critères de sélection des établissements, divers témoignages m'ont fait état d'une inquiétude face au choix de certaines structures, dont la réputation serait localement sujette à controverse. Ces remontées de terrain me semblent tout à fait pertinente et je me propose de vous les transmettre. Je vous serai par ailleurs reconnaissante de bien vouloir m'apporter quelques éclaircissements sur le processus que vous avez retenu dans le cadre de ces conventions hospitalières.

Dans le même temps, j'ai été sollicité par des établissements de santé, reconnus par nos concitoyens, qui souhaitent connaître la démarche à suivre afin d'être accrédités par la Caisse des Français de l'étranger.

Sur le deuxième point, portant sur l'éligibilité au tiers payant, une incertitude demeure quant aux personnes qui pourront effectivement y avoir accès (seuls les adhérents ne disposant pas d'une complémentaire santé en parallèle semblant être concernés) et à quel niveau (la prise en charge semblant être de l'ordre de 80% dans certains pays et de 100% dans d'autres), en particulier pour les maladies chroniques et pathologies graves.

Enfin, et afin de me permettre de produire l'information la plus fiable possible à ceux qui me sollicitent sur ce sujet, je souhaiterais pouvoir disposer de la liste complète des établissements de ma circonscription qui proposeront le tiers-payant.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ce courrier et des réponses précises que vous voudrez bien m'apporter, je vous prie de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Amélia Lakrafi', written in a cursive style.

Amélia Lakrafi